

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE PERRIGNY

Séance du 02 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	11	13

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 20 h 00, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
25 novembre 2025
Date de publication

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absent excusé : S.PRÉAU (pouvoir à M-H. MOUTURAT) ; P. ÉDERLÉ (Pouvoir à E.CHANUT)

Absents : Mme LUTGEN Maryline

Secrétaire de séance : B.ADAM

☆☆☆

CM-2025/23 – FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS (CA)- ACCEPTATION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN DES PROJETS COMMUNAUX – TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a été sollicitée au titre du Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de voirie inscrits au programme de 2025 (rue des Vignerons et portion route des Terres et Vignes).

Par délibération en date du 2 octobre dernier, le conseil communautaire a décidé d'attribuer la somme de 30 000 € demandée puisque les conditions prévues au règlement d'attribution de ce fonds de soutien sont réunies conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES HT	RECETTES
Travaux de réfection de voirie – programme 2025 80 680,00	Fonds concours CA 30 000,00 Fonds 50 680,00
TOTAL 80 680,00	TOTAL 80 680,00

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants:

- **ACCEPTE** ladite subvention d'un montant de 30 000 € dans le cadre des fonds de soutien aux communes, dans les conditions prévues dans le règlement d'attribution du fonds de soutien aux communes pour leurs projets et conformément à la délibération du conseil communautaire de l'auxerrois N°2025-2016 du 02 octobre 2025.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

E. CHANUT

La Secrétaire de séance,

B.ADAM